

## Conseil Municipal du 4 février 2020

### QUESTIONS ORALES :

**M. Loïc VAUCHEL, Conseiller municipal du Groupe « Dynamique Bessancourt »,**  
pose la question orale suivante :

- « Le CCAS a subi des bouleversements depuis cet été, le directeur du CCAS a changé.  
Pouvez-vous nous dire monsieur le Maire ce qu'il en est ?, Comment est organisé le CCAS actuellement ? et quel est la situation de l'ancien directeur du CCAS au regard de la collectivité ? ».

**M. le Maire** répond :

- « Monsieur Vauchel,

le directeur du CCAS a en effet changé.

Monsieur MRABET a repris le poste, réorganisé le service, et a renoué avec un partenariat mis à mal ces dernières années avec les acteurs de l'insertion et de la solidarité.

Il y a donc non seulement une continuité de service, mais également une amélioration de celui-ci, et je remercie pour cela l'équipe du CCAS, mais aussi Marie Christine Duprez Pannetrat pour son investissement dans ce nouveau projet.

L'ancien directeur du CCAS est depuis janvier en disponibilité, à sa demande, pour toute l'année 2020.

De nombreux dysfonctionnements ont été pointés ces dernières années.

En septembre il a été exclu pour trois jours par arrêté pour des problèmes importants de gestion de la tenue de régie du portage des plats à domicile chez nos seniors.

Puis il a été suspendu de ses fonctions à compter du 23 septembre 2019 pour d'autres fautes graves s'accumulant sur ces cinq dernières années qui ont conduit le CCAS à saisir le conseil de discipline.

Ce conseil de discipline est organisé par le Centre Intercommunal de Gestion de Versailles et se tiendra le 28/02.

À l'issue du Conseil de Discipline, je notifierai par arrêté la sanction retenue à l'encontre de l'ancien Directeur du CCAS.

C'est tout ce que je suis autorisé à dire actuellement.

Je suis conscient que cela ne confère pas une ambiance idéale dans cette campagne électorale, mais il faut bien distinguer justement les élections des sujets disciplinaires, bien antérieurs et complètement déconnectés. ».